



BULLETIN D'ADHÉSION/DON

DISSIDENCE FRANÇAISE

l'alternative **nationale** et **sociale**

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance : / / (adhésion réservée aux personnes majeures)

Adresse :

Code postal : Ville :

Nationalité :

Téléphone :

Courriel :@.....

Réseaux sociaux :

Numéro Adhérent (si réadhésion) :

Je suis disponible pour militer : OUI - NON

Informations complémentaires, compétences :

VOTRE ADHÉSION OU VOTRE DON VOUS DONNE DROIT À UNE DÉDUCTION FISCALE DE 66% DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU (DANS LA LIMITE DE 20% DU REVENU IMPOSABLE).

Je souhaite

adhérer

réadhérer

faire un don

Je règle

20€ adhésion simple
soit 6,80€ après abatement fiscal

50€ adhésion soutien
soit 17€ après abatement fiscal

100€ adhésion bienfaiteur
soit 34€ après abatement fiscal

.....€ Don

Je certifie sur l'honneur être une personne physique et que le règlement de mon adhésion et/ou de mon don ne provient pas d'une personne morale mais de mon compte bancaire personnel, je certifie également être de nationalité française ou résider fiscalement en France.

DATE ET SIGNATURE

Bulletin à renvoyer signé
et accompagné d'un
chèque à l'ordre de :
Mandataire financier DF
à l'adresse suivante :
D.F. BP 35, 76570 Pavilly

Le parti Dissidence Française (DF) ne peut accepter d'adhésions et dons que par l'intermédiaire de son mandataire financier, Mme Belley, déclaré le 5 septembre 2018 en préfecture de Rouen (Seine-Maritime). L'article 11-4 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique modifiée par la loi n° 2017-286 du 6 mars 2017 dispose que : « les dons consentis et les cotisations versées en qualité d'adhérent d'un ou de plusieurs partis politiques par une personne physique dûment identifiée à une ou plusieurs associations agréées en qualité d'association de financement ou à un ou plusieurs mandataires financiers d'un ou de plusieurs partis politiques ne peuvent annuellement excéder 7 500 euros. Les personnes morales à l'exception des partis ou groupements politiques ne peuvent contribuer au financement des partis ou groupement politiques ni

en consentant des dons, sous quelque forme que ce soit, à leurs associations de financement ou à leurs mandataires financiers, ni en leur fournissant des biens, services ou autres avantages directs ou indirects à des prix inférieurs à ceux qui sont habituellement pratiqués. ». L'article 11-5 de la même loi dispose que verser des dons à un ou plusieurs partis politiques en violation de l'article 11-4 est puni d'une amende de 3 750 euros et d'un an d'emprisonnement. Vos cotisations et dons donnent droit à une déduction fiscale à hauteur de 66% retenue dans la limite de 20% du revenu imposable. Un reçu fiscal à joindre à votre déclaration de revenus vous sera adressé en début d'année. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui vous concernent.

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires à la gestion de vos dons et de nos relations. En renvoyant le formulaire vous autorisez la DF à utiliser vos données pour des opérations de communication politique et de dons. Seule la DF est destinataire des informations que vous lui communiquez. En application des articles 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à D.F., BP 35, 76570 Pavilly, ou en nous contactant via le formulaire dédié sur le site www.la-dissidence.org.

Dissidence Française (DF), association loi 1901, parti politique.
Déclaration en préfecture le 09/07/2018. Publication JO le 04/08/2018
sous le n°20180031, annonce n°1293. Identification RNA W763014467.